

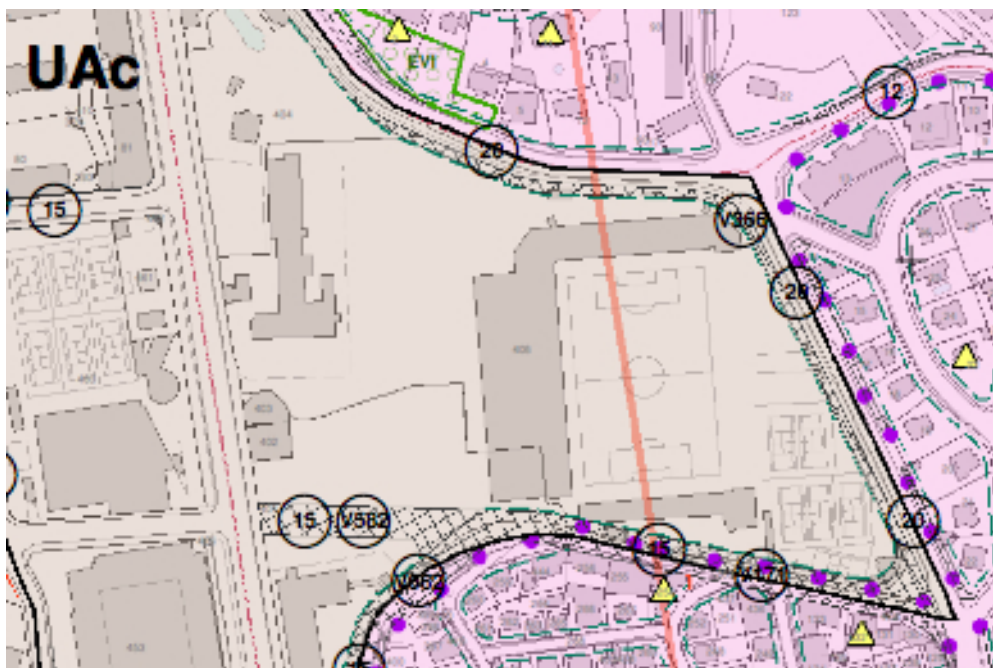
Dominique BOY-MOTTARD

Conseillers généraux des Alpes-Maritimes

Patrick MOTTARD

STADE DU RAY :

POUR UN P.L.U. SANS AMBIGUÏTE



Extrait du projet de P.L.U. : le stade en zone urbaine dense (UA)

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) est un moment important dans le débat démocratique de la cité car les orientations arrêtées par le document final impacteront pendant longtemps l'avenir de Nice.

Nous devons donc suivre avec un intérêt particulier ce qui est en train de se jouer autour de l'emplacement du bientôt ex-stade du Ray. Même si de nombreux sportifs resteront nostalgiques, la messe est dite : le grand stade va être construit à l'Ouest. Du coup, des terrains stratégiquement importants seront libérés : c'est l'opportunité, à coup sûr, de rééquilibrer un Nice Nord « surdensifié » dont la qualité de vie ne cesse de décroître de décennie en décennie.

Plusieurs conseils de quartier ont travaillé ensemble sur un projet. Leurs conclusions ne sont pas équivoques : l'espace libéré ne doit pas être livré aux promoteurs mais dédié aux sports (importance du pluriel), aux loisirs et aux espaces verts, afin de permettre à ces quartiers durement éprouvés par le chantier du tramway de respirer enfin. Une façon aussi d'offrir aux nombreux visiteurs qui sortent de l'autoroute à Nice Nord une image sympathique de notre métropole.

Pour notre part, même si le projet des conseils de quartier n'est pas exactement celui que nous aurions proposé, nous adhérons à la philosophie générale de ce qui aura été, après tout, un des rares exercices de démocratie participative dans la ville depuis les dernières élections municipales. C'est pourquoi nous ferons une démarche auprès du commissaire enquêteur afin que la volonté des conseils de quartier soit respectée.

La solution est simple : il ne faut pas maintenir le classement tel qu'il est prévu par le projet de P.L.U. en zone UAc (zone urbaine dense), car il ne présage rien de bon pour l'avenir. Quelle que soit la bonne volonté des interlocuteurs municipaux du moment, il faut toujours se méfier des coups de fièvre spéculatifs dans notre ville. C'est pourquoi classement en zone N (le secteur Nj prévu pour les jardins et les terrains de sport est particulièrement adapté) permettrait à la fois de vérifier la réelle volonté de la municipalité de respecter l'avis des populations et de protéger celles-ci à l'avenir de tout programme immobilier intempestif. Une autre possibilité pourrait consister à identifier l'emplacement en E.V.I. (Espaces Verts Identifiés) présentant un rôle de relais écologique potentiel permettant toutefois certains aménagements.

Ce sera, dans un esprit constructif, le sens de notre contribution dans le cadre de l'enquête publique qui se terminera le 18 juin. Nous engageons les citoyens de Nice Nord qui partagent nos inquiétudes quant à l'avenir du quartier à déposer une contribution en ce sens au Forum d'Urbanisme et d'Architecture de la mairie de Nice (du lundi au jeudi de 8 h 30 à 17 h et le vendredi de 8 h 30 à 16 h 30).

Dominique Boy-Mottard

Canton de Nice 7

Patrick Mottard

Canton de Nice 5